Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

N° 548 | 17 mai 2024

La lettre Pro

S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Certificat de décès par les infirmiers : la Guyane démarre l'expérimentation

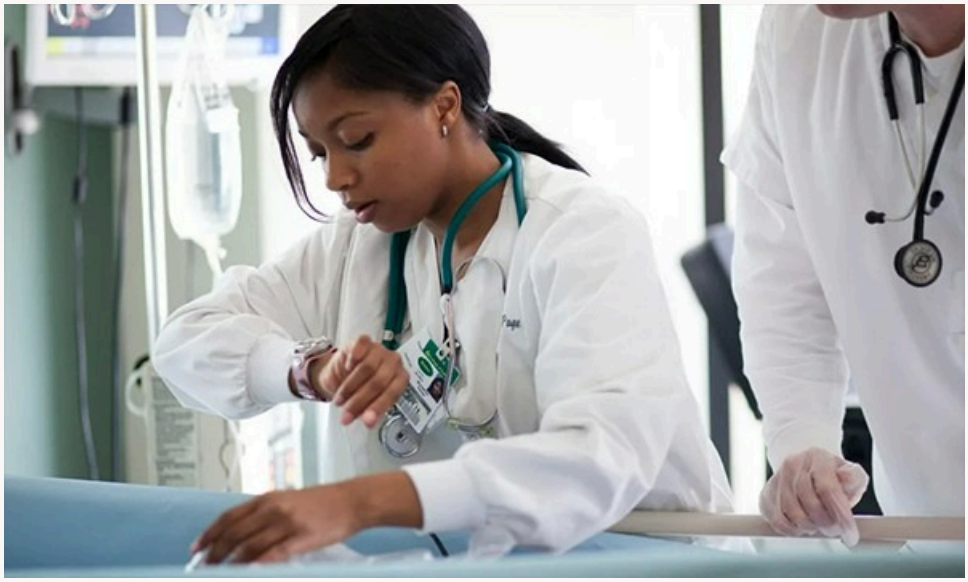

En Guyane, plusieurs infirmiers ont d'ores et déjà achevé la formation à la rédaction des certificats de décès. Cette expérimentation est désormais en vigueur. Un premier certificat a été rédigé le week-end dernier à Régina par Régis Bettinger, infirmier libéral dans la commune.

Les infirmiers diplômés depuis au moins trois ans et inscrits au conseil de l'ordre Antilles-Guyane ont désormais la possibilité de rédiger des certificats de décès. Le premier acte a été délivré ce week-end à Régina. Un soulagement dans cette commune dépourvue de médecin. « Il nous est arrivé de devoir attendre quatre jours pour qu'un médecin puisse venir établir le certificat, relate Régis Bettinger, infirmier libéral dans la commune qui a rédigé le certificat ce week-end. Il fallait parfois le faire venir depuis Saint-Georges. C'était compliqué. » Le cas s'est produit encore le mois dernier.

L'expérimentation permet aux infirmiers de rédiger le certificat de décès lorsque celui-ci survient au domicile ou en Ehpad. Il ne leur est pas, en revanche, possible de le faire lorsque le défunt est mineur, lorsque le décès survient sur la voie publique ou en cas d'obstacle médico-légal. Depuis la parution du décret du 23 avril, les infirmiers peuvent être sollicités directement ; il n'est plus nécessaire de s'assurer qu'aucun médecin n'est disponible. Une formation en ligne de douze

heures doit être suivie avant d'être autorisé à rédiger les certificats de décès. Si certains infirmiers ont indiqué avoir mis moins de temps pour l'achever (en moyenne six heures quarante), Régis Bettinger a mis pour sa part plus longtemps, en étalant la formation sur un mois environ.

En Guyane, 45 infirmiers se sont d'ores et déjà inscrits à la formation et l'ont, pour 14 d'entre eux, terminée. Désormais, les inscriptions des infirmiers libéraux se font dans l'espace personnel ordinal. **Les infirmiers en Ehpad et en HAD souhaitant suivre la formation doivent se faire connaître auprès de l'ARS**. Ils ne pourront ensuite rédiger des certificats de décès qu'au sein de leur établissement. Les infirmiers reçoivent ensuite leurs codes d'accès pour pouvoir suivre la formation. Ils ont vingt-huit jours pour le faire. L'ARS Guyane a souscrit un abonnement qui permettra aux infirmiers d'accéder à la plateforme de formation pendant un an.

A l'issue de la formation, l'infirmier reçoit une attestation à déposer sur son espace personnel ordinal. L'ARS demandera à chaque infirmier dans quelles communes il est prêt à intervenir et communiquera chaque mois la liste au Samu et aux forces de l'ordre puisqu'en pratique, c'est l'un ou l'autre qui sollicitera un infirmier. La rédaction du certificat de décès est cotée 54 euros, sans qu'il soit possible de facturer des indemnités kilométriques. Prochainement, la possibilité de rédiger des certificats de décès sera ouverte aux infirmiers du service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Puis l'ARS sera chargée d'évaluer l'expérimentation avant son entrée dans le droit commun.

« Des difficultés dans de nombreuses communes »

Lundi, plusieurs infirmiers ont participé à un webinaire avec le Dr Karim Hamiche, chef de service de médecine légale à l'hôpital de Cayenne. Le médecin leur a confirmé l'intérêt de disposer de suffisamment d'infirmiers formés : « Dans de nombreuses communes, nous sommes confrontés à des appels du maire ou de la famille pour des personnes décédées à la maison, sans notion d'obstacle médico-légal. Il y a un mois, le maire de Macouria a essayé de joindre un médecin sans succès pour faire établir un certificat de décès. Ce n'est pas la seule commune qui rencontre des difficultés. » Dans certaines communes, aucun infirmier ne s'est encore inscrit. C'est le cas par exemple à Apatou.

Cet échange a aussi permis de rappeler quelques procédures. Si un obstacle médico-légal apparaît, l'infirmier doit solliciter les forces de l'ordre si elles sont présentes ou le Samu, « qui pourra vous mettre en contact avec le médecin légiste d'astreinte. » Le week-end dernier, le Samu était également prêt à organiser une visioconférence avec l'infirmier si nécessaire.

Certificats de décès électroniques : début du travail avec les mairies

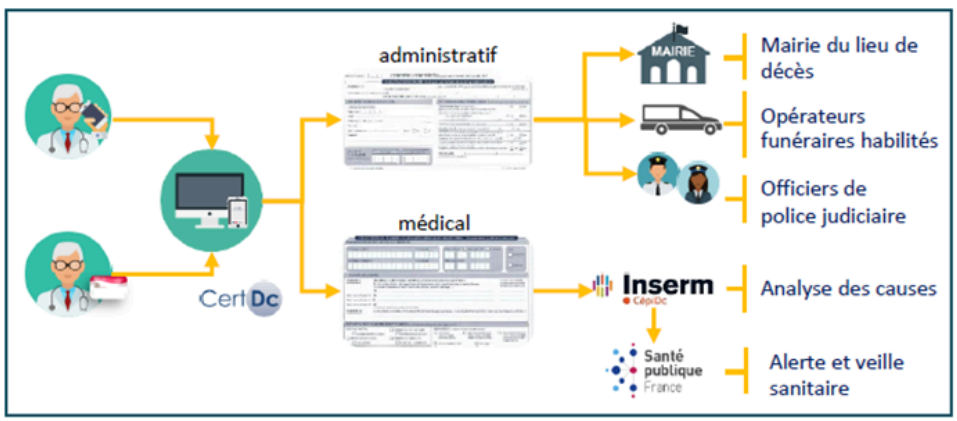

Dans le même temps où est expérimenté le certificat de décès par les infirmiers, la Guyane enregistre une autre avancée : la possibilité de transmettre les certificats de décès par voie électronique. Depuis 2022, les médecins des établissements de santé et des établissements médico-sociaux ont l'obligation de transmettre les certificats de décès par voie électronique. Ce n'est pas le cas en Guyane, faute pour les mairies d'être raccordées sur le portail d'échange de l'État HubEE. L'ARS les accompagnera pour finaliser cette démarche d'ici aux grandes vacances. Elle a, pour cela, recruter Christelle Porthos.

Cette semaine, les mairies ont commencé à être contactées par courrier électronique afin de leur proposer des présentations par intercommunalités puis des rendez-vous individuels. Ce travail commencera avec la communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL) au cours de la semaine du 27 mai. Les médecins des établissements de santé et médico-sociaux seront informés dès lors que toutes les mairies de leur intercommunalité seront en mesure de recevoir

les certificats de décès électroniques. L'objectif est que les vingt-deux communes de Guyane soient prêtes d'ici à la fin juin à recevoir les certificats de décès par voie dématérialisée.
Les médecins – et désormais les infirmiers formés – de ville, pour qui ce n'est pas une obligation, auront également la possibilité de transmettre leurs certificats de décès de manière dématérialisée.

Dengue

Légère hausse la semaine dernière

La semaine dernière, « la circulation du virus de la dengue était en légère hausse sur l'ensemble du territoire avec des disparités selon les secteurs : tendance à la hausse dans l'Île-de-Cayenne, dans les secteurs Savanes et l'Intérieur-Est, et à la stabilité sur le littoral ouest, le Maroni et l'Oyapock. Parmi les prélèvements biologiques ayant été sérotypés, 73% étaient de sérotype DEN-2 et 27% DEN-3 », détaille Santé publique France, dans un bulletin épidémiologique diffusé hier. En sept jours, 360 cas cliniquement évocateurs de la dengue ont été vus en médecine de ville ou dans les CDPS, dont les deux tiers dans l'Île-de-Cayenne. « L'activité aux urgences était en baisse sur l'ensemble du territoire, en lien avec une baisse de l'activité au CHC et au CHK ; la dengue représentait 3% des motifs de passages aux urgences. »

EN BREF

♦ A SantExpo, la Guyane fait cause… et stand communs !

Illustrations @Alex Cesbron

Les hôpitaux de Cayenne, Kourou et Saint-Laurent du Maroni, le groupe Guyane Santé (hôpitaux privés Saint-Gabriel, Saint-Paul et Saint-Adrien), Rainbow Guyane, l'Akatij, les PEP, l'Ebène, le GCS Guyasis, la CPTS centre-littoral, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), la Collectivité territoriale, le Comité du tourisme, l'Observatoire régional de la santé (ORSG). Toutes ces structures se retrouveront sur un même emplacement (stands G26 et H26 dans le hall 7.3), la semaine prochaine, à SantExpo.

SanteExpo, qui se déroule du 21 au 23 mai à la Porte de Versailles, à Paris, est le rendez-vous incontournable des décideurs et professionnels du secteur de la santé et du médico-social. Cet événement majeur, créé en 1966, attire chaque année des milliers de visiteurs, avec une édition 2023 ayant enregistré la participation de 30 000 professionnels sur trois jours. SantExpo offre ainsi une plateforme privilégiée pour la rencontre d'autres acteurs et professionnels, la diffusion de messages clefs et des retombées médiatiques significatives.

Parmi les délégations présentes, la Guyane se distingue avec « Guyane Destination Santé », rassemblant 70 ambassadeurs représentant 15 acteurs majeurs du secteur de la santé et médico-social. Sous cette bannière et cette identité communes, ils pourront diffuser un même message : celui d'un territoire riche en opportunités dans les secteurs sanitaire et médico-social, de possibilités de carrière stimulantes, où l'innovation et la diversité culturelle offrent un environnement professionnel enrichissant d'un territoire au nombreux charmes. Sur les stands G26 et H26, d'une superficie spacieuse de 90 mètres carrés, les ambassadeurs de la Guyane inviteront les visiteurs à découvrir « un écosystème collaboratif où la santé et le bien-être de la population guyanaise sont au centre des préoccupations. »

♦ Seize accès palustres au cours des deux dernières semaines

« Le nombre d'accès palustres diagnostiqués dans le système de soins était modéré au cours des deux dernières semaines avec au total 16 accès recensés (données non consolidées en l'absence des données d'un laboratoire). Ces 16 accès étaient dus à P. vivax et parmi eux 7 étaient des reviviscences. De nouvelles contaminations ont été rapportées essentiellement en zone d'orpaillage sur la commune de Kourou », selon des données provisoires, rapporte Santé publique France, dans un bulletin de situation épidémiologique diffusé hier. « Au total, 282 accès palustres ont été diagnostiqués depuis le début de l'année. Après une diminution entre janvier et mars, la situation s'est stabilisée : 38 accès ont été répertoriés respectivement en mars et avril, ainsi que 16 au cours de la 1ère quinzaine de mai. »

S'agissant des **infections respiratoires aiguës**, la circulation est modérée. La circulation du virus de la grippe est en baisse, la situation étant suivie avec attention. La situation est calme pour la bronchiolite du nourrisson et le Covid-19. Les indicateurs épidémiologiques des **diarrhées** sont en baisse sur l'ensemble du territoire.

♦ Soirée d'information sur l'amyotrophie spinale 5q

La CPTS centre littoral et la société Biogen organise une soirée d'information sur l'amyotrophie spinale 5q, le 18 juin, à Cayenne. Elle se déroulera à 19h30 à la Domus Medica. Le Pr Narcisse Elenga, chef de service de pédiatrie au CHC, et le Dr Benjamin Faivre, pédiatre responsable de l'hôpital de jour de pédiatrie au CHC, parleront des maladies neurodégénératives, de leur diagnostic et de la progression de leur prise en charge au Centre hospitalier de Cayenne

S'inscrire ICI***.***

♦ Village au féminin, le 1er juin

La CPTS centre littoral, Endo amazones, le Planning familial, le réseau Périnat, la Croix-Rouge française et leurs partenaires organisent le Village au féminin, le 1er juin à Cayenne. La manifestation se déroule à la maison de quartier de la Rénovation urbaine, à partir de 16 heures, et s'adresse en priorité au public féminin de 11 à 25 ans. Au programme : ateliers, informations et sensibilisation autour de la santé des jeunes femmes, de la contraception et de l'hygiène menstruelle, ainsi que des sessions d'information sur les pathologies liées aux règles. Un concert de Lova Jah conclura l'événement.

Renseignements : 0694 40 87 08 ***ou*** prevention@cpts-centre-littoral.fr***.***

♦ Retrouvez les présentations du Condom

Le Condom, Congrès des DOM en santé sexuelle, s'est déroulé les 20 et 21 mars à Cayenne. Deux jours au cours desquels ont été traités l'épidémiologique, la recherche clinique, la prise en charge du VIH dans les Outre-mer.

Vous pouvez retrouver les vidéos des présentations sur le **chaîne Youtube du réseau Kikiwi**.

♦ Des formations avec le Comede

Le Comité pour la santé des exilés (Comede) organise deux formations cette année en Guyane :

- Soins, droits et accompagnement social des demandeurs d'asile : approche pluridisciplinaire, du 18 au 20 septembre ;
- Droit au séjour pour raison médicale, les 24 et 25 septembre.

Ces formations s'adressent aux médecins, psychologues, travailleurs sociaux, juristes, professionnels et bénévoles participant à la prise en charge médicale, psychologique, sociale ou juridique de personnes étrangères malades. La première formation est axée sur le travail pluridisciplinaire, la clinique du psychotraumatisme et les enjeux psychiques de la demande d'asile, la prise en charge médico-psychologique des conséquences de la violence… La seconde

a pour objectif de renforcer la capacité à évaluer l'opportunité d'une demande d'admission au séjour pour raison médicale, la maîtrise de la procédure de dépôt de la demande d'admission au séjour pour raison médicale, l'aide à la construction de relations adaptées entre médecins et intervenants sociaux ou juridiques.

Les brochures des deux formations ainsi que la fiche individuelle d'inscription peuvent être téléchargées sur le **site internet du Comede**.

♦ Un centre d'isocinétisme à Rémire-Montjoly

L'exercice isocinétique est un exercice qui se fait à vitesse constante, à la différence du mouvement naturel qui compte une accélération, une vitesse asymptotique et un ralentissement. Il apparaît intéressant dans la rééducation pour le renforcement musculaire par la possibilité de développer une force maximale tout au long de l'exercice et la possibilité de contrôler la position, l'amplitude, la vitesse, le mode de contraction, le volume d'exercice…

Jean-François Ekande, ancien consultant, s'est intéressé à la technique d'abord pour des raisons familiales. « Ma défunte mère souffrait de la maladie d'Alzheimer et était en surpoids. Les prises en charge proposées n'étaient pas satisfaisantes selon moi. » Si elle n'a pas pu profiter d'une telle activité, lui a ouvert Silverform, un centre de réadaptation par l'activité physique, l'an dernier à Rémire-Montjoly, à côté du centre intercommunal de santé au travail (CIST).

Sur les machines, la moyenne d'âge des clients est de 65 ans « contre 80 ans dans l'Hexagone, en raison de la prévalence chez nous du diabète, de l'hypertension et du surpoids », constate Jean-François Ekande. Si beaucoup d'usagers ont découvert le centre par le bouche à oreille, quelques médecins se sont renseignés pour des patients. Les séances ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale « mais peuvent l'être par des mutuelles, selon les options ».

L'accompagnement est réalisé par Loïc Francourt, enseignant en activité physique adaptée. « La machine effectue le mouvement seule, et leur fera travailler le haut et le bas, explique-t-il. Les utilisateurs peuvent ajouter de la résistance. Ils passent 5 minutes sur chacune des neuf machines. Avec la récupération entre chaque, la séance dure une heure. » Elmire, 67 ans, est une habituée et vient tous les jours. « J'avais une tendinite à l'épaule. J'avais peur de tomber dans les escaliers chez moi à cause de mes genoux et j'avais une récidive du syndrome du canal carpien, témoigne-t-elle. On me proposait des infiltrations ou des massages. Je faisais de l'aquagym mais deux séances par semaine, ce n'est peut-être pas suffisant. Je ne sens plus de douleur à l'épaule et dans mes déplacements, je me sens plus à l'aise. »

Renseignements : https://silverform-guyane.com***.***

E-Santé

■ Une journée consacrée à Pépites Parcours le 6 juin

Des parcours de santé plus fluides impliquent des interventions coordonnées de professionnels issus de secteurs différents et aux modes d'exercice divers. C'est dans cet objectif de décloisonnement de la prise en charge qu'a été lancé en 2020, en Guyane, le programme e-parcours. Au travers du

déploiement des outils régionaux de parcours et de coordination, ce programme vise à faciliter la coordination des professionnels entre ville, médico-social et établissements de santé, dans une logique de parcours de soins coordonnés pour mieux répondre aux besoins de soins des personnes. Pépites-Parcours est ainsi la solution numérique de coordination déployée en région par l'ARS Guyane en lien avec le GCS Guyasis (***lire la Lettre pro du 12 avril***).

L'ARS et le GCS Guyasis organisent une journée d'information sur Pépites-Parcours et Globule, le 6 juin à Cayenne. Elle se déroulera de 9 heures à 21 heures, au Royal Amazonia. Les acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social pourront s'informer sur le programme national E-parcours et échanger avec les acteurs de la coordination qui utilisent la solution numérique Pépites-Parcours/Globule.

Le programme :

- 9h30 : Discours introductifs, par l'ARS et le GCS Guyasis
- 10 heures : Le programme e-Parcours : objectifs et enjeux nationaux, par la Direction générale de l'offre de soins
- 10h30 : Lancement du programme en région : déploiement de l'outil Pépites Parcours, par le GCS Guyasis
- - 11h15 : Partage d'expérience de la région Bourgogne – Franche-Comté, par l'ARS Bourgogne – Franche-Comté
- 14 heures : Parcours de la personne âgée en perte d'autonomie, par la Maia/réseau de gérontologie
- 15 heures : Parcours de suivi de l'enfant vulnérable, par le réseau Périnat
- 16h15 : Parcours de suivi du patient diabétique, par le réseau Diam
- 17h15 : Fluidifier le parcours de l'usager guyanais : les enjeux territoriaux de demain, par l'ARS et le GCS Guyasis

Renseignements : 0694 16 86 47***. Inscriptions :*** https://my.weezevent.com/ensemble-se-coordonner-au-benefice-de-lusager

Actus politiques publiques santé et solidarité

■ La participation forfaitaire en ville passe à 2 euros mais reste plafonnée à 50 euros par an

Depuis mercredi, le montant de la participation forfaitaire pour les actes médicaux effectués en ville, les examens de radiologie et les analyses de biologie médicale est fixée à 2 euros. Cette décision avait été prise par l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam) en avril, dans une logique de « responsabilisation » des usagers du système de santé. Avant cela, le montant de la franchise sur les boîtes de médicaments et les actes effectués par un auxiliaire médical était passé de 0,50 à 1 euro ; et celui sur le transport sanitaire de 2 à 4 euros.

Cette participation forfaitaire ne concerne pas les assurés de moins de 18 ans, les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S) et de l'Aide médicale d'Etat (AME), ni les femmes enceintes à partir du sixième mois et jusqu'à 12 jours après leur accouchement. Pour un même patient, les participations forfaitaires ne peuvent pas dépasser 4 euros par jour et par professionnel de santé, ni 50 euros par an toutes participations forfaitaires confondues. Pour les assurés sans tiers payant, l'assurance maladie déduit automatiquement la participation forfaitaire de leurs remboursements. Pour les assurés avec tiers payant, la participation forfaitaire est prélevée sur tout montant versé par l'assurance maladie (indemnités, frais médicaux ou ceux engagés pour un de leurs enfants à charge).

Offres d'emploi

■ L'ARS Guyane recrute un **chargé de mission en santé publique** « Maison des femmes » (contractuel, CDD de six mois, à pourvoir au plus tôt). Consulter l'offre et candidater.

■ L'hôpital privé Saint-Adrien (groupe Guyane Santé) recrute un **infirmier en gériatrie** (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

■L'hôpital privé Saint-Paul (groupe Guyane Santé) recrute

- Un **infirmier anesthésiste** (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.
- Un **infirmier de bloc opératoire** (CDI, temps plein). Consulter l'offre et candidater.

Agenda

Aujourd'hui
► **Plénière du Corevih**, à 10 heures au CGOSH, à Cayenne. S'inscrire.

►**Colloque** « Enjeux de santé dans les territoires français ultramarins isolés », de 4 heures à 13 heures (heures de Guyane), à l'EHESP (Rennes) et sur Zoom. S'inscrire. https://sante-outre-mer.sciencesconf.org/ Consulter le programme. https://sante-outre-mer.sciencesconf.org/resource/page/id/3

► **Ateliers** sur les LGBTphobies organisé par le Planning familial, au Point Couleur, à Saint-Laurent du Maroni. De 9 heures à 12 heures, théâtre-forum sur l'homophobie ; de 13h30 à 16 heures, cours de danse.

Jeudi 23 mai
► **Nos soignants ont du talent**. Septièmes Journées des travaux scientifiques des soignants de Guyane, de 8 heures à 18 heures à l'amphithéâtre A du campus de Troubiran, à Cayenne. Inscriptions avant le 15 mai **via ce lien**.
Consulter le programme.

►**Assemblée générale** de la CPTS centre-littoral, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne.

Vendredi 24 mai
►**Nos soignants ont du talent.** Septièmes Journées des travaux scientifiques des soignants de Guyane, de 8 heures à 18 heures à l'amphithéâtre A du campus de Troubiran, à Cayenne. Inscriptions avant le 15 mai **via ce lien.**
Consulter le programme.

Samedi 25 mai
► **Permanence des orthophonistes** de 8 heures à 12 heures, au pôle culturel de Kourou.

► **Atelier** de thérapie familiale et systémique réservé aux professionnels de santé ou de la relation d'aide (psychologues) et leurs assistants, animé par Clémentine Akcelrod, infirmière en pédopsychiatrie, et le Dr Chedli Mahdaoui proposent un atelier de thérapie familiale et systémique, de 9 heures à 12 heures, à l'institut Hypnose Guyane, à Rémire-Montjoly. Inscriptions sur le site internet d'Hypnose Guyane.

Mardi 28 mai
► **Webinaire sur l'utilisation de PandaLab**, organisé par la CPTS, à destination de tous les professionnels de son territoire (CACL et CCDS), adhérents ou non, de 20 heures à 21 heures. S'inscrire.

Mercredi 29 mai
► Webinaire sur la prise en main de Comudoc par les professionnels de santé, l'outil régional de télésanté, animé par l'ARS et le GCS Guyasis, de 12h30 à 14 heures, **sur Teams**.

Jeudi 30 mai
► **Assemblée générale** de la filière de prise en charge de l'endométriose en Guyane, à 19 heures à l'hôpital de Cayenne. Adhérer à la filière.

Samedi 1er juin
► **Village au féminin,** organisé par la CPTS centre littoral, Endo amazones, le Planning familial, le réseau Périnat, la Croix-Rouge française et leurs partenaires à partir de 16 heures, à la maison de quartier de la Rénovation urbaine, à Cayenne, à destination du public féminin de 11 à 25 ans. Au programme : ateliers, informations et sensibilisation autour de la santé des jeunes femmes, de la contraception et de l'hygiène menstruelle, ainsi que des sessions d'information sur les pathologies liées aux règles, puis concert de Lova Jah.

Jeudi 6 juin
►**Présentation de Pépites-Parcours**, organisée par le GCS Guyasis et l'ARS à destination des acteurs des secteurs sanitaire, médico-social et social intéressé par la coordination, de 9 heures à 21 heures, au Royal Amazonia, à Cayenne. Renseignements : 0694 16 86 47. Inscriptions : https://my.weezevent.com/ensemble-se-coordonner-au-benefice-de-lusager

Vendredi 7 juin
► **Journée portes ouvertes** de Médecins du Monde.

Jeudi 13 juin
► **Séminaire** achats-fournisseurs du CHC. Contact : leila.king@ch-cayenne.fr.

Vendredi 14 juin

► **Séminaire** achats-fournisseurs du CHC. Contact : leila.king@ch-cayenne.fr.

Mardi 18 juin
► **Soirée d'information sur l'amyotrophie spinale 5q,** animée par le Pr Narcisse Elenga, chef de service de pédiatrie au CHC, et le Dr Benjamin Faivre, pédiatre responsable de l'hôpital de jour de pédiatrie au CHC, avec la CPTS et la société Biogen, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. **S'inscrire ICI**.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

Consultez tous les numéros de La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Dimitri GRYGOWSKI
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89
www.guyane.ars.sante.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner